



LA SENTINELLE

Vol. VI

No 1

Arvida. 5 décembre 1941

Il nous fait plaisir de communiquer à nos employés la lettre suivante.

Le 26 novembre 1941.

Aluminum Company of Canada, Limited:
Arvida.

Au mois de décembre dernier, lorsque le Plan de Caisse de Retraite et d'Assurance Vie fut inauguré, l'Aluminum Company of Canada, Ltd. et certaines de ses compagnies subsidiaires disposaient d'un montant de \$1,650,000.00 pour l'achat de crédits de services passés au profit des employés qui adhéraient à ce Plan le ou avant le premier janvier 1941, et ce montant était alors considéré comme suffisant pour acheter à peu près la moitié de ces crédits.

Il nous fait plaisir d'annoncer maintenant que les Compagnies concernées ont attribué une somme additionnelle qu'on croit maintenant suffisante pour compléter l'achat de tous les crédits de services passés conférés selon ce Plan.

Ainsi donc, à toutes fins pratiques, chaque membre du Plan qui bénéficie de crédits pour services passés peut maintenant considérer que le montant en a été pleinement acquitté par la Compagnie pour laquelle il travaille.

ALUMINUM COMPANY OF CANADA,
LIMITED, MONTREAL.

F. L. FARRELL.

We are pleased to publish the following letter for the information of all our employees,

26th November 1941

Aluminum Company of Canada, Limited:
Arvida.

Last December, when the Retirement Income and Life Assurance Plan was inaugurated the Aluminum Company of Canada, Ltd. and certain subsidiaries appropriated \$1,650,000.00 for the purchase of Past Service Credits for the employees joining the Plan on or before 1st January 1941. This sum was then estimated to be sufficient to purchase about one-half of such credits.

We are pleased to announce at this time that the Companies concerned have appropriated an additional sum which is presently estimated to be sufficient to complete the purchase of all Past Service Credits to be granted under the Plan.

Hence, for all practical purposes, every member of the Plan who has been granted Past Service Credits may now consider that such credits have been fully paid for by the Company by whom he is employed.

ALUMINUM COMPANY OF CANADA,
LIMITED: MONTREAL.

F. L. FARRELL.

Les arbres de Noël

A double fin d'économiser l'électricité dont nous avons tant besoin et de faciliter l'obscurcissement total en cas d'urgence, on recommande fortement de s'abstenir d'installer des arbres de Noël à l'extérieur cette année. Afin de favoriser cette mesure le département des jardins ne distribuera pas d'arbres pour décoration extérieure.

Les citoyens d'Arvida sont priés de remettre à une autre année le plaisir d'illuminer l'extérieur de leur domicile.

U. T. HEARD.

Christmas Trees

For the double purpose of conserving much needed electrical power and of facilitating a total blackout in case of an emergency, it is strongly recommended that no outside christmas trees be installed this year. In order to comply with the above recommendation, the Landscape Department will not distribute trees for outside illumination this year. The Citizens of Arvida are requested to forego the pleasure of fixing their outside trees this Christmas-time.

U. T. HEARD.



LA SENTINELLE

Rédigée en collaboration et distribuée à leurs employés par Aluminum Company of Canada, Limited et les compagnies associées

— REDACTION —

Rédacteur — Lucien LeMay
Rédacteur-adjoint — B.-E. Surveyer



Collaborateurs des compagnies suivantes:

Aluminum Company of Canada, Limited — Aluminum Power Company, Limited — Roberval and Saguenay Railway Company — Saguenay Terminals Limited — La Compagnie Electrique du Saguenay — Saguenay Power Company, Ltd — The Alma & Jonquières Railway Company.

— RÉDACTION ET ADMINISTRATION —

C. P. 337. ARVIDA. P. Q.

Four Hours in Monte Carlo

For days there had been an element of excitement and preparation at THE SAGUENAY INN, for the big Monte Carlo Entertainment which the DEMERARA CLUB were sponsoring.

Young Engineers, Technicians, Draftsmen and Electricians combined their skill on a new phase of thought, that of creating Gambling Games true in every detail, just as professionals might have them. The Game Rooms were a beehive of industry.

Teachers, Stenographers and young wives forsook their accustomed routine to practice for a novel Floor Show intended to complete the atmosphere of the Cabaret.

On November the 22nd, promptly at ten, the Guests began to arrive, bedecked in cloaks, flowing gowns, tuxedos and tails, as befits a real night in Monte Carlo. In gay anticipation of what was in store for them, they descended the stairs under a striking illuminated sign marked, MONTE CARLO. Before them was a familiar scene transformed — now, a CASINO exact in every detail, with tuxedo dressed attendants at every gambling game — Pony Wheel, Crown & Anchor and Black Jack in the first room, Roulette in the second, and in the third a Magnificent Dice table that gave joy to every gambler's heart. Each was a masterpiece of its own, compiled by our very own Engineers and Draftsmen and illuminated in true fashion by our Electricians. Nothing had been overlooked — soon the thousand dollar bills came pouring forth and fortunes were won and lost.

Gradually the Guests made their way to the Grill, which had acquired that real Cabaret Atmosphere, — Maître d'hôtel to show the guests to their tables, which were evenly spaced around the square dance floor — the Orchestra up on the platform, and lights dimmed to give that adied touch.

Promptly at eleven o'clock the first Floor Show was announced by an artful Master of Ceremonies, — lights were dimmed, the music started, and a hush fell over the crowded room — then eight young ladies dressed in flowing white evening gowns stepped into the room in single file, singing 'Marie Elena', then continued to waltz through various graceful movements while coloured lights played on them. The spontaneous applause from an enthusiastic audience spurred them on. The next number was a Mixed Quintette, singing melodies in Blue, to the accompaniment of a guitar. This was thoroughly enjoyed. Then the Monte

Carlo Maids did a lively and rollicking dance called 'Booms-a-daisy'. This brought down the house. The performance was again repeated around twelve o'clock to an appreciative audience.

Horse-racing was also a major form of entertainment, carried out in splendid manner, while smart cigarette girls drew a thriving business.

The evening was a tremendous success, and many turned in their fortunes to be refunded in WAR SAVING STAMPS which was the fundamental purpose of the Entertainment.

The Entertainment Committee of The Demerara Club... would like to extend their sincere appreciation to all the willing workers who so generously and enthusiastically gave their time and skill towards this Monte Carlo Night, without which the evening could never have been such a Success.

Heureuse traversée

Quelques mots adressés à ses parents, leur apprennent que le soldat Lloyd McNutt est arrivé sain et sauf en Angleterre.

De retour

M. J.-W. Barthe est de retour de Dalhousie, N.B., où il a passé deux semaines chez ses parents.

Officiers du nouveau conseil des C. de C.

Au cours d'une assemblée spéciale convoquée pour choisir les officiers du nouveau Conseil des Chevaliers de Colomb d'Arvida qui sera inauguré dimanche prochain, les officiers suivants ont été élus: le colonel J.-A.-W. LaBelle, grand chevalier; M. J.-B. Parent, député grand chevalier; M. Adrien Boivin, chancelier; M. P.-E. Bergeron, secrétaire-archiviste; M. Edgar Bouchard, trésorier; M. Fernand Bolduc, avocat; M. Henri Levesque, cérémoniaire; MM. Jos. Labrecque, Louis Fay et Edmond Parisé, syndics; M. C.-E. Barrette, garde intérieur; M. Louis Paquette, garde extérieur; M. J.-A. Fréchette, secrétaire-financier.

Décès

Le 13 novembre, est décédée à l'Hôtel-Dieu St-Vallier, dame Maria Jean, épouse de M. Amédée Muckle, à l'âge de 41 ans et 8 mois. Son service a eu lieu en l'église de Bagotville, samedi le 15 novembre à 8 h. 30.

Les porteurs étaient MM. Henri Muckle, Uldéric Roberge, Gustave Jean et Victor Jean.

Elle laisse pour pleurer sa perte, son mari, ainsi que 14 enfants, son père et ses deux frères.

Le 16 novembre, est décédé à Arvida, M. Paul Gaudreault, fils de M. et madame Hector Gaudreault, âgé de 16 ans et 11 mois. Il fut inhumé le 19 au cimetière d'Arvida. Son service fut chanté par M. l'abbé Jos. Lévesque.

M. Omer Dorval, de Ste-Anne de Chicoutimi est décédé jeudi soir le 20 novembre à l'âge de 41 ans, au poste de premiers soins. Il a succombé à une crise cardiaque.

M. Maurice Rowan, sténographe au bureau des ingénieurs de l'Aluminum à Arvida a été fort éprouvé, il y a une quinzaine de jours, par la mort de son père survenue à Ottawa.

La Sentinelle offre ses plus sincères condoléances aux personnes éprouvées par ces décès.

A lire et à conserver

Comme nos lecteurs ont pu le constater, nous avons commencé à publier une série d'articles très à point concernant le plan de retraite et d'assurance-vie que l'ALUMINUM met à leur disposition.

Ce plan de pension et d'assurance a soulevé bien des commentaires et fait surgir des objections qui peuvent paraître à première vue, très sérieuses et qui en réalité, ne découlent que de quelques points mal compris ou insuffisamment expliqués. C'est après s'être rendu compte de cet état de chose, que le bureau de caisse de retraite et d'assurance a décidé, par l'entremise de ce journal, de donner aux employés des explications supplémentaires des plus appropriés. Chaque partie du plan sera pour ainsi dire, passé au crible et toutes les objections recevront une réponse. Autrement dit, toute montagne sera abaissée et toute colline, aplaniée... de sorte que tous les assurés se rendront compte que ce plan n'a pas été conçu à la légère et que son but principal en est un de protection pour tous ses adètes et leur famille.

Nous osons croire que nos lecteurs conserveront ces articles pour leur profit immédiat et afin d'y referer au besoin.

Notre caisse de retraite

Dans un article précédent, on a parlé des bénéfices d'Assurance-vie que procure notre Plan de Caisse de Retraite et d'Assurance. Celui-ci aura trait au Fonds de Pension en regard des services passés.

Lorsque le Plan prit naissance le 31 décembre 1940, plusieurs de nos employés avaient déjà quelques années de service à leur actif, et la Compagnie reconnaissant que ces employés avaient droit à une juste considération sous forme de bénéfices de pension pour leurs années de service passé, entreprit d'acheter à ses propres frais pour tous ceux qui avaient adhéré au Plan avant le 1er janvier 1931, un montant, le salaire gagné par l'employé en 1939. Voici une pléte de service passé, en prenant comme base pour le montant, le salaire gagné par l'employé en 1939. Voici une partie de la cédule des classes de salaires et des montants crédités pour service passé dans chaque catégorie:

Classe	Salaire en 1939	Montant mensuel de pension par année de service passé
1	\$ 840.00 et moins	\$0.90
2	840.01 à 1,080.00	1.20
3	1,080.01 à 1,320.00	1.50
4	1,320.01 à 1,560.00	1.80
5	1,560.01 à 1,800.00	2.10
6	1,800.01 à 2,040.00	2.40
etc.	etc.	etc.

Pour montrer à l'employé ce que cela signifie, prenons pour exemple, le cas d'un certain Jacques Durant qui aurait complété 10 ans de service avant d'adhérer au Plan et dont les revenus en 1939 se seraient élevés à \$1,575.00.

Par la cédule ci-dessus, nous voyons qu'il était dans la Classe 5 dans laquelle le crédit mensuel de pension s'accu-

mule au taux de \$2.10 pour chaque année de service passé et, étant donné qu'il a 10 ans de service accrus, son crédit serait donc dix fois \$2.10 ou \$21.00 par mois

En d'autres termes, lorsqu'il atteindra 65 ans cet employé commencera à recevoir chaque mois du gouvernement canadien un versement de \$21.00 que la Compagnie a acheté pour lui en considération de ses années passées de service. De plus, le Plan comporte une garantie qu'au moins 60 de ces paiements seront versés à l'employé après sa retraite ou à sa succession, s'il mourait avant d'avoir reçu ces 60 versements. On pourrait donc dire que le service passé crédité à cet employé lui vaut \$1,320.00, et s'il avait seulement la bonne fortune de vivre jusqu'à 75 ans, il recevrait exactement \$2,640.00, soit une belle somme quand on considère que c'est un présent.

Evidemment, le montant d'annuité que notre ami Durant recevra sera accru de tous les crédits qu'il accumulera lui-même pendant les années où il contribuera au Plan avant sa retraite, et l'on pourrait ajouter que le taux mensuel des crédits pour le service futur est considérablement plus élevé que pour les services passés.

On peut avoir une idée de la valeur de ce cadeau de la Compagnie aux employés, en considérant qu'au mois de décembre dernier les directeurs de la Compagnie ont versé un montant de \$1,650,000.00 relativement à ce Plan en vue de l'achat des crédits pour services passés. A cette date on avait estimé que ce montant couvrirait approximativement la moitié de ces bénéfices. Depuis lors le montant nécessaire pour couvrir la totalité de ces bénéfices a été payé.

Our Retirement Income Plan

In a previous article we explained the Life Assurance benefits of our Retirement Income and Life Assurance Plan. The present article is on the subject of the Retirement Income benefits for Past Service.

When the Plan became effective on 31st December 1940, many of our employees had already some years of service to their credit. The Company recognized that these employees were entitled to some reward in the form of Retirement Income credits for their years of past service, and so undertook to purchase, at its own expense, for all those who joined the Plan before 1st January 1941, a definite amount of Retirement Income for each completed year of past service, the amount of such credits depending upon the employee's earnings in the year 1939. We quote below a part of the schedule of earnings classes and amounts of Past Service Credits in each class:

Class No.	Earning in 1939	Monthly Credit Per Year of Past Service
1	\$ 840.00 and less	\$0.90
2	840.01 to \$1,080.00	1.20
3	1,080.01 to 1,320.00	1.50
4	1,320.01 to 1,560.00	1.80
5	1,560.01 to 1,800.00	2.10
6	1,800.01 to 2,040.00	2.40
etc.	etc.	etc.

To illustrate what this means to the employees concerned, let us take the case of John Doe who had completed 10 years of service when he joined the Plan and whose 1939 earnings amounted to \$1,575.00.

Achetez des Certificats d'Épargne de guerre
Aujourd'hui nous sommes tous au front!

By reference to the schedule above quoted we see that he is in class 5 in which the monthly Retirement Income credit is at the rate of \$2.10 per year of past service, and since he has 10 years of past service his credit is 10 times \$2.10 or \$21.00 per month.

In other words, upon reaching 65 this man will begin to receive every month from the Canadian Government payments of \$21.00 which the Company has purchased for him on account of his years of past service. Moreover, the Plan contains a guarantee that at least 60 payments will be made to the employee after retirement, or to his estate, if he should die before receiving 60 payments. It might then be said that this employee's Past Service Credit is worth \$1,320.00 to him, and if he is fortunate enough to live to age 75, he would actually receive \$2,640.00 — a nice amount to receive considering that it is an outright gift.

Of course the amount of annuity which our friend Doe will actually receive will be increased by the credits which he will accumulate during the years when he is a contributing member of the Plan before he reaches retirement age. And it might be pointed out here that the monthly rate of credits for future service is considerably higher than for past service, since the Company continues to add a proportional amount monthly all the while Doe is contributing to his retirement annuity.

Some idea of the value of this gift of the Company to the employees may be added when we mention that last December the directors of the Company appropriated an amount of \$1,650,000.00 to be paid over to the underwriters of the Plan toward the purchase of these Past Service Credits. At that time it was estimated that this sum would cover approximately one-half of these benefits, and we have just been informed that the amount required to cover the total sum of these credits, has now been paid.

The old man needs money as badly as his wife and family would have needed it if he had died at forty. A Retirement Income and Life Assurance Plan is the only savings plan which protects the whole span of life.

Zone de ski du Saguenay

La zone de ski du Saguenay a tenu sa première assemblée annuelle le 23 novembre au chalet du club de Ski de Chicoutimi. Le club de Port-Alfred, le club de Jonquière, le club de l'Île Maligne, le club d'Arvida et le club de Chicoutimi étaient représentés. Se joindront à ces clubs pour la prochaine saison, le club Alma et le club Eskimo de Jonquière.

A cette première assemblée, les officiers suivants furent élus: président, Eugène Taché, Chicoutimi; vice-président, Ernest Duquet, Arvida; aviseur-technique, Georges Moore, Arvida; assistant, Léonce Gobell, Port-Alfred; secrétaire, Le-René Lagacé, Chicoutimi.

Voici la liste des tournois de la zone pour la saison 1941-42:

- 6 janvier: Cross-Country, à Kénogami.
- 1er février: Downhill et Slalom, à Arvida.
- 18 février: Downhill et Slalom, à l'Île-Maligne.
- 22 février: Saut et Cross-Country, à Chicoutimi.

CHAMPIONNAT:

- 25 janvier: Slalom et Downhill, à Port-Alfred.
- 8 février: Saut et Cross-Country, à Jonquière.

Notice

Subscribers to War Savings Certificates will please remember to give any change of home address to the Pay Office.

Arvida Ski Club

Following the new policy of the Club, the election of officers for the season 1941-42 was held last spring, and the following were elected:

Honorary President: L. C. Wellington;
 President: L. S. Apedalle;
 Vice-President: J. A. Frechette;
 Secretary: G. M. Mason;
 Treasurer: J. E. Flahault;
 Publicity: E. J. Douglass, Jr.;
 Social: Miss E. Borup;
 Senior Captain: G. T. Moore;
 Junior Captain: E. H. Sangwine.

Two meetings of the new executive have already been held and plans have been made for what promises to be a very active ski-ing season. It has been suggested that more social activities would be appreciated by the members, so Thursday evening of each week has been set aside as "Club Night", when members may gather in the Grill-Room of the Saguenay Inn. The first "Club Night" will be held on Thursday 11th, December when organized entertainment will be provided and the skiers will be afforded the opportunity to renew old acquaintances and make new ones.

The Club will be making a drive for members this month upon the same system as last year. Any of the officers above will give a receipt for fees collected and Badges for the current season will be issued. These Badges will serve to identify members for admission to all Club activities, and it is hoped that last year's membership will be considerably increased.

The SECRETARY

Le hockey

La ligue de Hockey, Chicoutimi-Baie des Haha, a tenu sa première assemblée le 26 novembre. M. Léo Quenneville, bien connu de tous les amateurs de hockey de notre région a été élu président de la Ligue en remplacement de M. Isidore Gaudreault.

Les clubs Chicoutimi, Price et Saguenay Paper avaient envoyé des représentants. On a soumis à la Ligue deux demandes d'entrées. L'une du centre d'entraînement de Chicoutimi et l'autre de la Foundation Company, à Shipshaw. La Ligue n'a pas voulu décider de leur cas sans les entendre.

Au cours d'une prochaine assemblée on discutera les règlements et les améliorations à apporter à l'organisation du hockey.

Air Cadets - Canada No. 5. Arvida Squadron

Flight Lieutenant P. O. Gadbois, Command Cadet Officer for No. 3. Training Command, Royal Canadian Air Force visited Arvida on November 16th and 17th. During his stay he inspected the Local Flight and met many friends of the Cadets in this City.

While in Arvida he was the guest of Major I. McCallum and the Officers of the 14th Anti-Aircraft Battery R.C.A. Major G. C. Machum and Officers of No. 4. Company Veteran's Guard of Canada also entertained him at a luncheon during his stay.

The Flight looks forward to his next visit in January, when accompanied by two other officers of the Royal Canadian Air Force, he will proceed to adjudicate the Flight in the Annual Drill Competition for the Air Commodore Walsh Drill Proficiency Shield.

Avis

Les souscripteurs aux Certificats d'Épargne de Guerre sont priés de ne jamais oublier de donner leur nouvelle adresse au bureau de la paye s'ils changent de domicile.

La politique de la Commission des Prix en temps de guerre

Le 1er décembre 1941, un contrôle de tous les prix est entré en vigueur au Canada. Il ne sera pas permis d'exiger des prix plus élevés pour des marchandises que ceux auxquels ces mêmes marchandises se vendaient durant les quatre semaines allant du 15 septembre au 11 octobre. Cette action d'une grande portée affectera tout le monde. Elle est de plus dans l'intérêt de tous. Elle a un rôle important à jouer dans la poursuite heureuse de la guerre.

Pourquoi après deux années de guerre, est-il devenu nécessaire d'adopter une politique aussi intégrale de contrôle des prix? Durant ces deux années, les prix ont augmenté considérablement. Quelques-unes de ces augmentations furent opportunes. Des rajustements importants ont été effectués. Des prix qui étaient très faibles au début de la guerre ont augmenté à un degré où ils encouragent une production plus grande. Il y a eu aussi un rajustement des gages. Les chômeurs ont trouvé de l'emploi. Un mouvement important de la main d'œuvre des emplois moins essentiels et moins rémunérateurs vers l'industrie de guerre s'est fait sentir. Les prix de la ferme, à l'exception du blé, ont grimpé à des niveaux plus rémunérateurs. Ces ajustements de prix, de revenus et d'occupations ont été de façon générale, opportuns.

CONTROLE DES PRIX AU MOYEN D'UN PLAFOND GENERAL.

En premier lieu, le plafond des prix était la mesure la plus rapide à appliquer et la rapidité s'imposait.

En deuxième lieu, le fait d'agir immédiatement sur tous les prix était plus juste, puisque les prix de vente de l'un sont les prix de revient d'un autre.

En troisième lieu, bien que les problèmes de l'administration du plafond des prix soient considérables ils sont, après les avoir étudiés de près, moins nombreux ou difficiles que ceux d'une administration distincte de chacun des prix.

En quatrième lieu, le plafond des prix est fondé sur le rapport véritable des prix à une certaine période de l'année et ainsi, il est plus naturel et se rapproche plus des faits qu'une tentative de dresser une échelle arbitraire des prix maxima.

LE CONTROLE DE L'APPROVISIONNEMENT

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre, de concert avec le ministère des munitions et approvisionnements a plein pouvoir sur l'approvisionnement des marchandises et des services. Bien entendu, la Commission n'imposera aucun système de rationnement aux consommateurs à moins de nécessité absolue.

Le maintien d'un écoulement normal des marchandises entre les mains des fabricants et des distributeurs est d'une importance plus immédiate durant la période initiale du contrôle des prix. S'il est nécessaire, la Commission usera de ses pouvoirs afin de mettre fin aux menaces d'interruptions de l'écoulement normal des marchandises, ou aux diversions anormales de commandes d'achat d'un fournisseur à un autre, ou de ventes d'un client du commerce à un autre.

LE PLAFOND DES PRIX DOIT ETRE MAINTENU.

Le but fondamental de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre est la surveillance des prix afin qu'ils n'atteignent pas un niveau plus élevé que celui de la "période de base" soit les quatre semaines du 15 septembre au 11 octobre 1941.

Les prix de détail tout particulièrement ne doivent pas augmenter.

COOPERATION DES PRODUCTEURS, DISTRIBUTEURS ET CONSOMMATEURS.

Le succès de la politique du contrôle des prix dépendra, dans une large mesure, de la coopération loyale et intelligente des producteurs, distributeurs et consommateurs.

The Wartime Prices and Trade Board Preliminary Statement of Policy

I. NEED FOR PRICE CONTROL

On December 1, 1941, there will come into force in Canada a complete control of all prices. Higher prices will not be permitted than those at which goods were actually sold during the four weeks September 15 to October 11. This far-reaching action will affect everyone. It is in the common interest of all. It has an essential part to play in the successful carrying on of the war.

Why, after two years of war, has it become necessary to adopt so sweeping a policy of price control? In those two years, prices have increased substantially. Not all the increases have been undesirable. Great readjustments have taken place. Prices which were depressed at the beginning of the war have increased to the point where they are effective in drawing out increased production. There has been a great readjustment of wages. Unemployed labour has gone into employment. There has been a great readjustment of wages. Unemployed labour has gone into employment. There has been a great movement of workers from less essential and less remunerative jobs to war industry. Farm prices, with the exception of wheat, have moved up to more remunerative levels. These adjustments in prices, incomes and occupations have been in the main desirable.

II. CONTROL BY MEANS OF A GENERAL CEILING ON PRICES.

First, such a price ceiling was the quickest measure to apply and speed was imperative.

Second, action on all prices at once was more just, for one man's selling prices are another man's costs.

Third, though the administrative problems of a price ceiling are great, they are, on closer inspection, fewer and less difficult than those of dealing with separate prices in turn.

Fourth, the price ceiling starts from the actual relationship of prices as of a certain period, and is more realistic and close to the facts than an attempt to build up an arbitrary scale of maximum prices.

III. THE CONTROL OF SUPPLY.

The Wartime Prices and Trade Board, together with the Department of Munitions and Supply, has complete power over the supply of goods and services. The Board will not, of course, impose any system of rationing consumers unless it is absolutely necessary.

The maintenance of the normal flow of goods through the hands of manufacturers and distributors is of more immediate importance during the early period of price control. The Board will, if necessary, use its powers to overcome threatened interruptions in the flow of goods, or abnormal diversions of purchase orders from one supplier to another, or of sales from one trade customer to another.

IV. PRICE CEILING MUST BE MAINTAINED.

The fundamental duty of the Wartime Prices and Trade Board is to see that prices do not rise higher than the level reached during the "basic period" — the four weeks from September 15 to October 11, 1941.

In particular, retail prices, the prices paid by consumers of goods and services, must not rise.

V. CO-OPERATION OF PRODUCERS, DISTRIBUTORS AND CONSUMERS.

The success of the policy of price control will, in great measure, depend on the loyal and intelligent co-operation of producers, distributors and consumers.

The housewife, who does most of the buying throughout Canada, can in her own interest as well as for the public good be of great assistance in keeping retail prices under the price ceiling imposed by law.

La ménagère qui fait la plus grande partie des achats au Canada peut être dans son propre intérêt tout autant que pour le bien public, d'une grande assistance à garder le prix de détail sous le plafond des prix imposés par la loi.

Les contrevenants de la loi, qui peuvent rechercher un avantage financier immédiat aux dépens du public, commettent une offense criminelle, pour laquelle des peines sévères sont imposées sous forme d'amendes et d'emprisonnement.

LE CONSOMMATEUR ET VENTE DE DÉTAILLANTS

Le marchand ou fournisseur de marchandises ou de services mentionnés dans les règlements ne peut pas légalement exiger d'un consommateur de ces marchandises ou services un prix plus élevé que celui qu'il a demandé durant la "période de base", c'est-à-dire, durant les quatre semaines allant du quinze septembre au onze octobre, 1941.

Si aucun des prix n'a dépassé ce niveau depuis le onze octobre, la loi oblige qu'il soit réduit le premier décembre. Certains prix évidemment, ont fléchi et demeureront probablement inférieurs au plafond.

LE PRODUCTEUR DE BASE — AGRICULTURE ET PÊCHE.

Les prix des produits agricoles et du poisson exigent une méthode de contrôle qui diffère quelque peu de celle des articles fabriqués ou transformés.

En premier lieu, il est évident que les prix des produits de la ferme ne peuvent pas, règle générale, être basés sur les prix de vente de chaque cultivateur en particulier, comme c'est le cas pour la méthode appliquée aux manufactures et aux magasins. Plutôt, dans le cas d'un certain nombre de denrées, comme le blé et autres grains, le prix maximum du producteur sera déterminé par le prix le plus élevé payé sur les marchés reconnus durant les quatre semaines du 15 septembre au 11 octobre. Le même principe s'appliquera au poisson.

De plus, dans certains cas, les prix maxima de denrées spécifiques comme le lait, le beurre, le fromage et les oeufs, seront fixés par la commission.

LE MAGASIN DE DÉTAIL.

(1) Les prix de vente. — Tout magasin de détail, toute succursale d'un magasin à succursales, tout rayon d'un magasin à rayons, doivent, si nécessaire, réduire leurs prix le premier décembre, afin qu'aucun prix ne soit plus élevé que le prix le plus élevé demandé par ce même magasin, succursale ou rayon pour des marchandises de même espèce et de même qualité durant la "période de base" c'est-à-dire, les quatre semaines allant du 15 septembre au 11 octobre. Toutes les hausses de prix au-dessus de ce niveau sont interdites par la loi; les coupables seront poursuivis et seront passibles de se faire suspendre ou annuler leurs licences d'affaires.

(De plus, la Commission a l'intention de publier en temps et lieu, des listes de prix maxima, basés sur le prix de revient de la marchandise qui devront être observés même s'ils ont pour effet de faire réduire les prix à un niveau inférieur à celui du 15 septembre au 11 octobre).

FARDEAU À PARTAGER.

On doit insister sur le fait que les détaillants doivent continuer leurs achats de leurs fournisseurs habituels et, de même, les marchands de gros et les fabricants doivent continuer de vendre et de livrer leurs marchandises à leurs clients habituels. Une conduite déraisonnable par l'une des parties en cause, forcera la Commission à exercer ses pouvoirs de contrôler les approvisionnements et la quantité de toutes marchandises qu'il sera permis à la partie intéressée d'acheter ou de vendre.

SERVICES.

Les taux chargés pour les services suivants sont désignés dans la réglementation des prix maxima, comme étant sujets au même contrôle des prix: le service d'électricité, le gaz, le chauffage à la vapeur et l'eau, le télégraphe, les services de téléphone et de sans-fil; le transport des personnes et des marchandises, l'aménagement des docks, des ports et des quais; l'entreposage et l'emmagasinage; les entreprises funèbres et l'embaumement; le lavage, le nettoyage, la confection et le vêtement; les services de coiffure et les salons de beauté; la plomberie, les appareils de chauffage, la peinture, la décoration et la rénovation; les réparations de toutes sortes, les repas, les rafraîchissements et les breuvages; les spectacles de vues animées.

The violator of the law, who might seek an immediate financial advantage at the expense of the public, commits a criminal offence for which severe penalties are provided by way of fines and imprisonment.

VI. THE CONSUMER AND SALES BY RETAILERS

The consumer of goods and services cannot lawfully be charged more for any goods, or for any of the services designated in the regulations, than the highest price charged by the same storekeeper or supplier of the goods or services during the "basic period" the four weeks from September 15 to October 11, 1941.

If any prices rose above that level since October 11th, the law requires them to be reduced on December 1st. Some prices, of course, have fallen and will probably remain below the ceiling.

VII. THE PRIMARY PRODUCER — AGRICULTURE AND FISHING.

The prices of agricultural products and fish require a somewhat different method of control than manufactured or processed articles.

In the first place, it is obvious that the prices of farm products cannot generally be based on the particular selling prices of individual farmers, which is the method applied to factories and stores. Instead, in the case of a number of commodities, the producer's maximum price will be governed by the highest prices paid in recognized markets during the four weeks from September 15 to October 11. The same principle will be applied to fish.

Again, in certain cases maximum prices for specific commodities, such as milk, butter, cheese and eggs, will be fixed by the Board.

In other cases, sales by farmers will not be subject to direct price control, but the price which may be charged by processors for the processed article will remain subject to the ceiling.

VIII. THE RETAIL STORE.

(1) Selling Prices.— Every retail store, every branch of a chain store, every department of a department store, must if necessary reduce its price on December 1st, so that no price shall be higher than the highest price charged by the same store, branch or department for goods of the same kind and quality during the "basic period" — the four weeks from September 15th to October 11th. Any price increases above that level are forbidden by law offenders will be prosecuted and are liable to have their licenses to do business suspended or cancelled.

(In addition, the Board expects in due course to issue lists of maximum prices, based on cost of merchandise, which must be observed even if the effect is that prices must be reduced below the level of September 15th to October 11th.)

It should be emphasized that retailers are expected to continue buying from their usual suppliers, and likewise wholesalers and manufacturers are expected to continue selling and delivering goods to their usual customers. Unreasonable action by any party in this regard will compel the Board to exercise its powers to control supplies and the amount of any goods which the party concerned will be permitted to buy or sell.

XI. SERVICES.

The rates charged for the following services are designated in the Maximum Price Regulations as subject to the same control as the price of goods:

the supplying of electricity, gas, steam heat and water; telegraph, wireless and telephone services; the transportation of goods and persons, and the provision of dock, harbour and pier facilities; warehousing and storage; undertaking and embalming; laundering, cleaning, tailoring and dressmaking; hairdressing and beauty parlour services; plumbing, heating, painting, decorating, cleaning and renovating; repairing of all kinds; the supplying of meals, refreshments and beverages; the exhibiting of moving pictures.

Safety Meeting

On 27th November, in the Isle Maligne Community Hall, a Safety Meeting was held under the chairmanship of Mr. C. A. Locke, of Arvida, Aluminum Power Company, Saguenay Electric Company, Saguenay Transmission Company, Saguenay Power Company and Alma and Jonquieres Railway Company were represented. Approximately seventy-five persons attended.

Mr. J. L. Simard, of Saguenay Electric Company, gave an excellent talk on accident prevention, particularly in connection with transmission line maintenance and construction, and movie films on the following subjects were shown, through the courtesy of Quebec Public Utilities Safety Association: Artificial Respiration, Control of Bleeding by First Aid, and Linemen's Protective Material.

Un endroit dangereux

Lors de la dernière assemblée du comité de sécurité des usines, on a regretté de ne pas recevoir de la part de certains employés toute la collaboration que l'on est en droit d'attendre d'eux dans le domaine de la sécurité.

Ainsi, par exemple: un magnifique trottoir en béton a été construit à partir de la barrière principale jusqu'au poste de premiers soins. On l'a obtenu après bien des démarches et des pourparlers afin de permettre aux employés de circuler sans risques d'accidents dans une partie très dangereuse à cause des routes et des voies ferrées très fréquentées qui y serpentent. Or, près de l'usine de carbone, le trottoir tourne à angle droit. C'est à cet endroit que l'on fait montre d'imprudences: car, afin de gagner quelques secondes, ou comme disait quelqu'un, en vertu de la loi du moindre effort, on prend un raccourci afin d'éviter le tournant. On se trouve donc à traverser un chemin très fréquenté et une voie ferrée. Si, par hasard, un employé était victime d'un accident, il encourrait un blâme fort justifié. Soyons donc logiques et évitons à l'usine, tout ce qui peut être un sujet de critique à notre endroit.

Ile-Maligne

MARIAGE:

Le 27 octobre. — Le soldat Joseph-Albert Gauthier de la Garde des Vétérans du Canada à Ile-Maligne avec mademoiselle Juliette Aubertin de St-Jean-Baptiste de Montréal. Témoins: Lieut. A.-J. Ruddy et Sgt. J.-B. Boulet.

NAISSANCES:

Le 11 novembre. — M. et madame Benoit Girard (Lavinia Harvey) une fille, Rolande-Dora. Parrain et marraine, Rolland Girard et Florence Girard, frère et soeur de l'enfant.

Le 20 novembre. — M. et madame Onésime Drolet (Jeanne Guy) un fils, J.-Claude-Denis; parrain et marraine, M. et madame Emile St-Mars, de Roberval. (Parrain par procuration, Claude Guy).

Le 20 novembre. — M. et madame Chs-Eug. Savard (Rolande Boivin) un fils, Jean-Paul-Richard; parrain et marraine, M. et madame Paul-Emile Gill, de Pointe-Bleue.

Le 21 novembre. — M. et madame Didier Caron (Germaine Grenon) un fils, Jean-Sabin; parrain et marraine, M. et madame Arthur Dubé. (Par procuration, M. Gaston Imbeau et Mlle Noëlla Imbeau).

FAITES LIRE LA SENTINELLE

Règlements de sécurité L'équipement électrique

- 1.—Ne changez pas les fusibles et ne faites aucun changement sur l'équipement électrique. S'il y a quelque chose de défectueux, faites venir l'électricien en devoir.
- 2.—N'enlevez pas les boulons qui servent à barrer les boîtes d'interrupteurs et ne touchez pas aux moteurs, démarreurs et interrupteurs.
- 3.—Avant de manier un interrupteur type "Square D", assurez-vous que tout démarreur sur ce circuit est dans la position "OFF".
- 4.—Si en cas d'urgence vous êtes obligé de déconnecter un interrupteur qui est sur pleine charge, tenez vous de côté, tirez le levier aussi rapidement que possible afin d'éviter l'arc et le danger de feu.
- 5.—Si vous n'êtes pas sûr du bon fonctionnement d'un interrupteur, n'y touchez pas et surtout, ne devinez pas. Consultez plutôt votre contre-maitre.
- 6.—N'essayez pas de démarrer une machine bloquée en tenant ou en bloquant le bouton de démarrage. Cela fera brûler le moteur et causera beaucoup de travail sans nécessité.
- 7.—Si quelque chose vous semble anormal: les conducteurs brisés, les tuyaux brisés, les moteurs ou interrupteurs surchauffés, une quantité de poussière, de l'eau qui dégoutte sur un appareil électrique, etc., avertissez votre contre-maitre et il s'occupera de faire venir l'électricien.
- 8.—Autant que possible, maniez les interrupteurs avec votre main gauche afin de ne pas vous exposer le visage et d'être loin de la boîte.

Rules for the Safe and Efficient Operation of Electrical Equipment

- 1.—Do not change fuses or attempt to make any electrical repairs on equipment. Call the electricians.
- 2.—Do not remove locking bolts, or otherwise tamper with switch boxes, starters, motors, etc.
- 3.—When opening or closing any Square "D" switch, be sure that all motor starters on that circuit are in the "OFF" position.
- 4.—In cases of emergency where it is necessary to open a switch under load, stand to one side of the switch and operate the handle as rapidly as possible. Do not operate switch handles slowly as this causes arcing and burning.
- 5.—If you are in doubt as to which to operate, ask your foreman —don't guess!
- 6.—Do not attempt to start any equipment, which is blocked, by holding or blocking the reset button on the starter. This will burn the motor and result in far more work than merely unblocking the equipment and then starting up in the proper manner.
- 7.—If you see anything that does not look right — notify your foreman and he will call the electricians. This includes broken wires, broken conduit, overheated motors or switches, excessive dust accumulation, water dripping on electrical equipment, etc.
- 8.—Operate switches with your left hand so as not to expose your face to possible arcing.

Concert de Fanfare

La Fanfare d'Arvida donnera un grand concert, dimanche soir le 14 décembre prochain, à 8 h. 30, au théâtre Palace d'Arvida. Nos musiciens préparent avec soin ce concert que dirigera M. J.-W. Boily. Le programme que nous publions ci-dessous est très varié et nul doute qu'il sera goûté par tous les amateurs de musique.

A cette occasion la Fanfare "Junior" d'Arvida fera ses débuts en public. Elle jouera quelques morceaux et sera dirigée par son instructeur, M. Georges Hébert, altiste de la Senior.

Au cours de cette soirée musicale, la fanfare d'Arvida est heureuse de présenter comme artiste invité, M. le professeur Philippe Fillion, violoniste de renom et directeur de l'Union Musicale de Shawinigan Falls, qui exécutera les plus belles pièces de son répertoire.

Ce concert est en même temps un concert de reconnaissance envers tous les bienfaiteurs de la Fanfare d'Arvida qui ont généreusement souscrit pour l'achat de leur nouvel uniforme que les musiciens revêtiront ce soir-là pour la première fois. Un grand merci à qui de droit.

L'achat d'un timbre d'épargne de guerre de 25 sous vous donne droit d'assister à ce concert. Allons-y donc en grand nombre et tout en se divertissant nous aiderons à la grande cause commune. GAGNER LA GUERRE! Les enfants ne seront pas admis à ce concert à moins d'être accompagnés de leurs parents.

Band Concert

The program of Band music to be played by The Arvida Band, directed by Mr. J. W. Boily, on December 14th in the Palace Theatre, is given in this issue.

The music sufficiently diversified to appeal to all lovers of band music. The appearance of the Band will be enhanced by its new blue and silver uniforms.

On this occasion, The Arvida Band, will have as guest artist professor Philippe Fillion, violonist of renown and Director of l'Union Musicale de Shawinigan Falls.

During the evening, the Junior Band, directed by Mr. Georges Hébert, their instructor, will present a program suitable to their first appearance in public.

The Band itself will derive no financial benefit from this concert. It is solely a gesture of appreciation by the members for those who contributed to the Uniform Fund. The price of admission to the concert is the purchase at the theatre ticket window of a 25 cents War Saving Stamp. Children will only be admitted when accompanied by parents.

Programme

O CANADA

- 1—MARCHE:
"Emblem of Freedom" Edwin Franko Goldman
- 2—OUVERTURE:
"Zampa" L. F. Herold
- 3—SOLO DE TROMBONE:
"Mon coeur s'ouvre à ta voix" C. Saint-Saens
M. Hector Langevin
- 4—"Contes des Forêts de Vienne" Johann Strauss
- 5—SOLO DE CORNET:
"Jupiter, Polka Brillante" E. F. Goldman
M. Adjutor Pineault.

FANFARE JUNIOR

Directeur: M. Geo. Hébert

- 6—MARCHE:
"Home Town Band" A. J. Weidt
- 7—"Victory March" Shea-Alford
- 8—MARCHE:
"Anchors Aweigh" Zimmermann
- 9—Cinquième Symphonie "andante Con Moto"
..... Beethoven
Cette pièce a été arrangée tout spécialement pour
la Fanfare d'Arvida par M. J.-W. Boily.
- 10—SOLO DE SAXOPHONE:
Fantaisie tirée de l'Opéra Maritana, de Wallace,
arrangement pour Saxophone et Fanfare par H.
Benne Henton.
M. Roland Jauvin.
- 11—MARCHE:
"Albanian" R. B. Hall

DIEU SAUVE LE ROI.

Programme

O CANADA

- 1—MARCH:
Emblem of Freedom Edwin Franko Goldman
- 2—OUVERTURE:
Zampa L. F. Herold
- 3—TROMBONE SOLO:
My Heart at Thy Sweet Voice from
(Samson et Dalilah) C. Saint-Saens
M. Hector Langevin.
- 4—Tales from the Vienna Woods Johann Strauss
- 5—CORNET SOLO:
Jupiter, Polka Brillante E. F. Goldman
M. Adjutor Pineault.

JUNIOR BAND

Mr. Geo. Hebert, director.

- 6—MARCH:
Home Town Band A. J. Weidt
- 7—Victory March Shea-Alford
- 8—MARCH:
Anchors Aweigh Charles Zimmerman
- 9—Fifth Symphony Ludwig Von Beethoven
Second Movement, Andante Con Moto.
Especially arranged for the Arvida Band, by
J. W. Boily.
- 10—SAXOPHONE SOLO:
Scenes that are Brightest, from Maritana Wallace
Grand Fantasia, arranged for Saxophone and
Band by H. Benne Henton.
M. Roland Jauvin.
- 11—MARCH:
Albanian R. B. Hall

GOD SAVE THE KING.